

www.santementale.fr

santé mentale

Le mensuel des équipes soignantes en psychiatrie

N° 222 | NOVEMBRE 2017



Dossier

Pour restreindre l'isolement et la contention

La recherche clinique en psychiatrie très active !

Lors de la 5^e réunion de la Coordination nationale des dispositifs régionaux de recherche clinique en psychiatrie et santé mentale, qui s'est tenue le 18 octobre au ministère de la Santé, la mise en place effective de deux nouvelles structures de recherche a été annoncée :

- Le Groupement de recherche universitaire de psychiatrie de Bretagne, Grupab (accord de consortium signé par 14 établissements) ;
- Le Dispositif territorial de recherche et de formation psy-Grand Paris Est (DTRF psy-GPE).

Une dynamique de structuration est également en cours en Champagne-Ardenne et en Lorraine. Un projet est en réflexion en Rhône-Alpes.

Des projets initiés en région ayant une portée nationale ont fait l'objet d'une présentation :

- Un projet d'observatoire des pratiques d'électro-convulsivothérapie, initié par le CH Henri Laborit de Poitiers. L'objectif est d'en valider l'efficacité, d'en évaluer les effets secondaires et les facteurs de risque. Il concerne 14 établissements hospitaliers (publics et privés) sur l'ensemble du territoire et propose de s'ouvrir à d'autres partenaires.

- Une étude multicentrique auprès de 13 établissements en Occitanie et portant sur l'évaluation de l'incidence de la contention physique. Cette étude, initiée par la Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (Ferrepys) apportera des données objectives à l'échelon national. L'incidence des pratiques de contention varie de 1,2 à 8 % dans le monde et peu d'études en France ont été spécifiquement réalisées à ce jour. Elle sera complétée par une analyse qualitative du vécu des soignants.

■ Communiqué du Collège national des universitaires de psychiatrie (CNUF) et de la Conférence des CME

Une conciergerie pour les hospitaliers

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL. Le Nouvel Hôpital de Navarre s'engage pour la qualité de vie de ses salariés et leur propose un service de conciergerie.



© Fotolia - Jérôme Rommé.

Depuis 2014 le Nouvel Hôpital de Navarre avec l'aide des représentants du personnel siégeant au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et au Comité technique d'établissement (CTE) a engagé une réflexion sur la qualité de vie au travail.

Cela s'est traduit en 2015 par une conférence sur les risques psychosociaux animée par Marie Pezé (docteur en

psychologie et spécialiste de la souffrance au travail) et la mise en place de massages minute pour les personnels. Puis en 2016, l'hôpital a initié un théâtre forum avec la collaboration du collectif d'artistes, *Commune idée*, sur les risques psychosociaux à l'hôpital. En 2017, dans la continuité de ces actions, un groupe de travail a réfléchi à ce qui pourrait aider les salariés à concilier vie professionnelle et « contraintes domestiques ». L'idée d'une conciergerie a ainsi germé. Le projet a été accepté par l'Agence régionale de santé et financé pour moitié.

Depuis le 7 novembre, les salariés peuvent bénéficier de la conciergerie d'entreprise *La Minut'Rit* à laquelle l'hôpital est abonné. Ce service leur donne accès à un certain nombre de permanences physiques et de livraisons (2 fois par semaine). Concrètement, ils passent commande sur le site internet ou l'application smartphone, ou directement à la permanence (notamment s'ils veulent déposer des objets nécessaires à la réalisation de la prestation : pressing, cordonnerie, retouche, repassage, documents administratifs...). *La Minut'Rit* ne fait pas que livrer et acheter, elle recherche aussi des prestataires pour garder les enfants, entretenir le jardin, nettoyer un véhicule et organiser son transport pour les réparations, vidanges... La liste est longue, et chaque semaine, les inscrits découvrent un peu plus l'étendue des services offerts. *La Minut'Rit* s'appuie en effet sur des partenaires locaux de qualité (artisans, entreprises d'insertion, Établissement et service d'aide par le travail, ESAT). Ces prestataires sont sélectionnés pour leur investissement en matière sociale et environnementale.

Le personnel du Nouvel Hôpital de Navarre fait désormais partie des 5 % de salariés français qui se sont vus offrir par leur employeur l'accès à des biens et services leur permettant de simplifier leur quotidien. La plupart sont proposés à un tarif inférieur ou égal à ce qu'ils paieraient en dehors de la conciergerie.

■ Communiqué de presse du 2 octobre 2017 - Contact : Benoît Dupuis, benoit.dupuis@nh-navarre.fr

Au programme du projet de loi de financement de la sécu

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2018 (PLFSS) a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. Il est en cours d'examen au Sénat, et doit être voté avant la fin 2017. Parmi les mesures phares, relevons l'article 36, qui organise la prise en charge de la télémédecine par l'assurance maladie en vue de sa généralisation, et l'article 51, qui prévoit le transfert des missions de l'Agence nationale d'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) à la Haute Autorité de santé.

■ En savoir plus sur le site de l'Assemblée nationale, www.assemblee-nationale.fr/15/dossiers/plfss_2018.asp

Le verre « intelligent » qui suit l'hydratation des patients...

Le verre Auxivia, petite merveille technologique, a été développé en collaboration avec des personnes âgées et des soignants. Il permet un suivi automatisé de l'hydratation, en chambre et au réfectoire, grâce à des balises d'identification associés aux résidents. Ces verres sont capables de mesurer la prise hydrique, de distinguer ce qui est bu de ce qui rest enversé... Un signal lumineux à la base du verre incite les personnes à boire, « ce qui est mieux vécu que l'intrusion des soignants dans les chambres enjoignant de s'hydrater », selon la directrice de l'EHPAD des 9 soleils qui a adopté cette innovation.

■ <http://auxivia.com/fr/>

La Fondation Concorde : réduire les actes médicaux inutiles ?

Selon la Fondation Concorde, on estime à 25 % la proportion d'actes médicaux « inutiles » (surprescriptions d'examen et de médicaments, d'actes médicaux et chirurgicaux, parcours de soins inappropriés...). Dans ce contexte, le *think-tank* présente plusieurs préconisations. Il s'agit d'encourager le travail collaboratif et la pratique d'un deuxième avis médical en cas de maladie grave/lourde ; de mettre en œuvre de façon concrète le dossier patient informatisé, ou encore de promouvoir l'information du patient.

■ Pertinence des soins : un levier pour un système médical plus sûr et moins coûteux. Fondation Concorde, 6 novembre 2017, <http://fondationconcorde.com>